



Madame, Monsieur,



Par la présente, je souhaite attirer votre attention sur le fait que depuis 2001 le monopole de la sécurité sociale a été abrogé. Depuis la signature des directives européennes 92/49/CEE entièrement transposées dans la loi depuis 2001 (lois n° 94-5 du 4 Janvier 1994, n° 94-678 du 8 août 1994 et 2001-624 du 17 Juillet 2001) les régimes de sécurité sociale maladie et retraite sont en concurrence avec les organismes d'assurance européens permettant de s'assurer librement. Même si ce fait est encore contesté par ces organismes sous prétexte d'être des régimes légaux non visés par ces directives, la cour de justice de l'Union Européenne a depuis clairement défini dans son arrêt PODESTA ce qu'est un régime légal et établit que les régimes de sécurité sociale et notamment le RSI ne le sont pas. Par conséquent tout le monde peut s'assurer librement pour les risques maladie et retraite partout en Europe et ainsi arrêter de cotiser au RSI. Par ailleurs vous êtes exonéré de CSG de CRDS et d'URSSAF (sauf AF), ne faisant pas partie du système social français.

Chaque jour des centaines de personnes quittent les régimes de sécurité sociale et notre mouvement pour la liberté de la protection sociale grandit actuellement de façon exponentielle, les citoyens français étant arrivés à la limite du supportable des prélèvements sociaux et fiscaux.

En s'appuyant sur ces textes de loi, nous avons la chance d'aboutir à une diminution des charges et de retrouver le droit de vivre des fruits de notre travail. Cette démarche est fondée, beaucoup se sont libérés depuis plusieurs années déjà, ces libérés de la sécu (se nomment-ils ainsi) ont pu sauver leur entreprise, et gagner en pouvoir d'achat au lieu de cotiser toujours plus pour toujours moins de prestations.

Cette bouffée d'oxygène est due au fait que les cotisations sociales ( CSG, CRDS, RSI et assurance maladie assimilées à la profession, URSSAF, caisses de retraites professionnelles) ne sont plus obligatoires.

Vous pouvez vous renseigner sur le site [www.qlss.fr](http://www.qlss.fr) suivre l'actualité sur [www.facebook.com/CommentQuitterLaSecuriteSociale](https://www.facebook.com/CommentQuitterLaSecuriteSociale).

Après votre décision vous serez suivis par le MLPS, 165 rue de Rennes 75006 PARIS.

Une fois libérés vous viendrez nous rejoindre sur [www.facebook.com/groups/lesliberesdelasecu/](https://www.facebook.com/groups/lesliberesdelasecu/).

A bientôt...

Un Libéré !